



## Archidiocèse de Montréal

Le 15 février 2023

Aux curés,  
administrateurs paroissiaux et  
présidents d'assemblée de fabrique

Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Pour faire suite au message que vous avez reçu le 22 janvier dernier concernant la situation financière de l'archevêché et d'autres informations pertinentes concernant les salaires pour 2023, **veuillez trouver ci-joint la grille des salaires 2023 pour le personnel pastoral laïque.**

Le **nouvel élément** présent dans la grille salariale selon ces Normes actualisées est de prendre en compte les années de service pastoral reconnues dans l'archidiocèse, en plus de la formation académique et autre dont ils disposent. Les fabriques paroissiales qui sont dans une situation financière leur permettant de fournir le montant supplémentaire basé sur les années de service pastoral dès cette année 2023 sont encouragées à le faire. Les fabriques paroissiales qui trouveront cela impossible dès cette année auront jusqu'au 1er janvier 2025 pour faire l'ajustement. Une adoption progressive de cette exigence est également possible jusqu'à l'échéance de 2025.

Vous trouverez également **ci-joint les Normes diocésaines mises à jour** régissant le travail du personnel pastoral laïque en paroisse.


Aussi, nous sommes conscients de l'augmentation du taux des cotisations au régime d'assurance collective. Les membres de notre personnel réévalueront cette année la question des avantages sociaux, assurances et fonds de pension, et de leur applicabilité dans nos circonstances particulières.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces normes et décisions.

Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à contacter le service diocésain mis en place pour aider les fabriques paroissiales, le DSAF au :

[servicesfabriques@diocesemontreal.org](mailto:servicesfabriques@diocesemontreal.org)

Sincèrement vôtre en Jésus notre Seigneur,

  
+Christian Lépine  
Archevêque de Montréal